
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023
Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 6

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

Date de convocation : 17 novembre 2023

Affichage du Compte
Rendu Sommaire : 29 novembre 2023

NOUVELLE CRECHE DE 24 PLACES –
POLE ENFANCE DE L'ORANGERIE
RELOCALISATION DU
RPE/LAEP/ACTIONS PARENTALITE
APPROBATION DES PLANS DE
FINANCEMENT AUTORISATION DE
DEMANDE DE SUBVENTION

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND, Mme DI MEGLIO, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,
Mme ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD,
Mme Yvonne VACKER, qui a donné pouvoir à M. BAUDIN,
M. Laurent FERON, qui a donné pouvoir à Mme NADAL,
Mme Joëlle AUMONIER, qui a donné pouvoir à Mme DORET-FOURNIER,
Mme Rosane BARATON, qui a donné pouvoir à Mme DI MEGLIO,
M. Jean-Marie CHALET, qui a donné pouvoir à Mme NIETO.

ABSENT :

Monsieur le Président expose :

Par délibération du 26 Octobre 2023, le Conseil d'Administration du CCAS a validé le projet de création d'une petite crèche de 24 places sise au Pôle Enfance de l'Orangerie pour répondre aux besoins d'accueil des familles niortaises.

L'ouverture de la nouvelle structure interviendra à partir du 8 janvier 2024, prioritairement pour les enfants de la crèche familiale Farandole. Les nouvelles familles seront accueillies progressivement au cours du premier trimestre en fonction de la deuxième phase de travaux à réaliser au sein du Pôle Enfance de l'Orangerie.

L'évolution de l'offre d'accueil du Jeune Enfant amène le CCAS à relocaliser les activités du Relais Petite Enfance et du Lieu Accueil Enfants à compter du 1^{er} Janvier 2024.

Ces deux services s'installeront dans les locaux sis 187, Avenue Saint Jean d'Angély à Niort à l'issue de la période de travaux.

Les programmes d'investissement (travaux et matériel/mobilier) des deux projets font l'objet de financements croisés : CAF 79 et CCAS.

A ce stade de l'avancée du projet, il est indispensable d'approuver les plans de financement afférant à chacune des opérations :

1° Création d'une nouvelle crèche de 24 places – Pôle Enfance de l'Orangerie

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
Travaux intérieurs Equipements mobilier/matériel	90 498 €	CCAS (autofinancement)	28 897 €
	53 984 €	CAF 79	115 585 €
TOTAL GENERAL	144 482 €	TOTAL GENERAL	144 482 €

2° Relocalisation du Relais Petite Enfance/Lieu Accueil Enfants Parents/Parentalité

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
Gros œuvre Travaux intérieurs Equipements mobilier/matériel	3 214 €	CCAS (autofinancement)	8 140 €
	15 390 €	CAF 79	32 545 €
	22 081 €		
TOTAL GENERAL	40 685 €	TOTAL GENERAL	40 685 €

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** les plans de financement prévisionnel ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à déposer les dossiers de co-financement auprès de tous les partenaires financiers et de solliciter les versements de subventions.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour extrait conforme
NIORT, le 29 novembre 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président
SIGNE
Nicolas VIDEAU